

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 002-9261/20/CM

■ Approbation de la revalorisation et de la nouvelle affectation de l'opération d'investissement relative à participation financière pour le financement des études préparatoires à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

MET 20/17107/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole délibère sur la nouvelle version d'une convention foncière pour laquelle la Communauté Urbaine s'était déjà engagée par délibération du 20 novembre 2015, ainsi que la Communauté du Pays d'Aix par délibération du 17 décembre 2015, puisque les deux intercommunalités étaient toutes deux engagées dans le grand projet ferroviaire national « ligne nouvelle Provence Côte d'Azur ». Ces engagements avaient été transférés à la Métropole, selon le droit commun transférant les obligations contractées par les établissements publics auxquels elle se substituait.

Mais cette convention foncière n'a pas été mise en place par l'Etat, le projet ayant connu des retards. Depuis, deux étapes de concertation publique ont eu lieu, en 2016 et 2019. En 2018, le « Conseil d'Orientation des Infrastructures », a réaffirmé, la réalisation prioritaire de la gare souterraine de Marseille, dans le cadre de la préparation de la loi « LOM », Loi d'Orientation des Mobilités.

A Marseille, le projet ne se traduit ni par la création d'une ligne nouvelle en surface, ni par une ligne à grande vitesse, mais consiste en un renforcement sur des voies existantes, où des investissements de capacité ont été programmés depuis longtemps et intégrés au projet.

L'élément crucial et novateur consiste en la construction d'une gare passante souterraine à Saint-Charles pour le développement des trafics ferroviaires, impossible dans la configuration actuelle avec la gare historique en cul de sac et un nombre de voies insuffisant. Ce projet majeur prend place au sein du grand projet d'urbanisme « Quartiers Libres » et offrira à la Métropole un grand pôle d'échanges ultra moderne au sein d'un quartier de gare digne d'une grande métropole internationale. L'enquête publique est espérée fin 2021.

Pour pouvoir prendre toute mesure conservatoire au niveau foncier pendant que les études et procédures continuent, une convention pour des acquisitions foncières anticipées va donc associer les partenaires du projet, L'Etat, la SNCF, le Conseil Régional, les trois Conseils Départementaux concernés et les Métropoles d'Aix Marseille, de Toulon et de Nice. Cette nouvelle convention vient remplacer la précédente car les montants et le texte ont été modifiés. Elle sera mise en place par le Préfet à compter de sa signature par les partenaires en 2021.

Cette convention porte sur un montant de six millions d'euros, les acquisitions seront réalisées par SNCF Réseau. Les participations seront des avances sur les financements futurs du projet de Ligne Nouvelle, comme indiqué à l'article 6.2.de la convention. La Métropole s'est engagée sur une participation à hauteur d'un million d'euros, dans la continuité des engagements par MPM et la CPA. Un comité foncier regroupant les partenaires sous l'autorité du Préfet sera chargé de guider ce programme d'anticipation foncière et de veiller à son bon déroulement.

Les opérations de programmation concernées, dont l'origine remonte aux ex intercommunalités de MPM et de la CPA, sont réaffectées pour tenir compte de la non mise en application de la précédente convention foncière et des plus récentes prévisions d'appel de fonds de la SNCF Réseau.

L'opération d'investissement n° 2008115100 « LGV - Financement études préparatoires » d'un montant de 6 352 000 €TTC inscrite au Budget Principal de la Métropole et enregistrée dans l'autorisation de programme n°141034BP doit être révisée pour un montant de 73 750 euros TTC.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Cette révision porte le montant de l'opération n° 2008115100 de 6 352 000 euros TTC à 6 425 750 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEV 005-1496/15/CC du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 20 novembre 2015 ;
- La délibération n° 2015 B699 du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 ;
- La délibération n° TRA 007-7845/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement «LGV - Financement études préparatoires».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur du projet de la ligne nouvelle « Provence Côte d'Azur » et de son projet de gare souterraine à Marseille.
- Le rapport soumis au Bureau de la Métropole approuvant la « convention relative au financement des acquisitions foncières anticipées du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ».
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 73 750 € TTC de l'opération «LGV - Financement études préparatoires» afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation des crédits de l'opération d'investissement n° 2008115100 « LGV - financement des études préparatoires », pour un montant de 73 750 euros, enregistrée dans l'autorisation de programme n°141034BP et portant le montant total de l'opération à 6 425 750 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
Opération n° 2008115100 AP n°141034BP - Sous-Politique B320 - Nature 2041723 – Fonction 852.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 4 648 654,40 euros

Année 2020 : 443 157,48 euros

Année 2021 : 500 000 euros

Année 2022 : 383 333 euros

Année 2023 : 241 667 euros

Année 2024 : 208 937 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY